

#### APPEL A CREATIONS



#### Rappel

**Pour préparer l'événement sur le thème «Parentalité et numérique pour les 0- 10 ans » organisée le samedi 8 décembre par le Reaap66, nous invitons toutes les structures qui le souhaitent** (crèche, Ram, association, commune, accueil de loisirs, Point jeunes, école, collège, Maison de quartier...) à proposer un temps d'échanges sur le thème du numérique en présence des parents, à créer un support ludique d'information pour les enfants et/ ou les adultes (affiche, conte pour enfant/ ados, chanson, vidéo, saynettes, jeu...) etc, en associant les parents.

#### Laissez parler votre créativité !

*Les créations pourront être exposées lors de cet événement.*

## Animation du Réaap 66

---

### Un déjeuner pour les acteurs du réseau

Le 6 juillet 2018

Afin de tisser des liens entre bénévoles et salariés de diverses structures impliquées dans le soutien à la parentalité, certains membres du réseau avaient suggéré l'organisation de rencontres collectives moins formelles qu'à l'accoutumée. Ainsi, au début de l'été, une première rencontre s'est déroulée autour d'un pique-nique réunissant une dizaine de participants, de Cerdagne, Perpignan et alentours, au Parc St Vicens de Perpignan.

Ce fut, une occasion de (re)découvrir, dans un moment d'échanges en petit comité, l'offre que chacun propose aux parents, et de provoquer un «vrai contact» pour travailler ensemble à l'avenir dans l'intérêt des familles. Un autre temps similaire sera proposé pour répondre aux souhaits de celles et ceux qui n'ont pu s'y joindre.

Et pour poursuivre dans le sens de rencontres des acteurs du réseau, l'idée d'un programme de portes ouvertes a été lancée... peut-être autour de petits déjeuners réguliers au sein des structures proposant des actions labellisées, sur un temps réservé aux acteurs du réseau pour renforcer la découverte de chacun dans un contexte convivial. *A suivre donc...*

Contact : 04 68 08 17 50 - [alice.peze@caf.fr](mailto:alice.peze@caf.fr)





## Zoom

### « Dessine moi un parent »

La stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022  
Après plus d'une année de concertation entre services de l'État, collectivités, branche Famille et secteur associatif, la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 a été dévoilée.

Organisée autour de huit axes de travail, elle confirme la nécessité de travailler en particulier l'accompagnement de trois âges de la vie de parent : parents de jeunes enfants (0- 3 ans), d'enfants âgés de 6 à 11 ans, et d'adolescents - et autour de cinq thématiques : le développement de «relais parental» et de «répit en famille», l'amélioration des relations familles-école, l'accompagnement des conflits familiaux, le soutien par les pairs et l'amélioration de l'information des familles.

Cette stratégie vise à répondre dans le même temps à quatre enjeux transversaux : parentalité et égalité entre femmes-hommes, parentalité et précarité, parentalité et handicap, parentalité en outre-mer. Cette stratégie devra être intégrée dans les Schémas départementaux des services aux familles de chaque département.

 Télécharger la [stratégie « Dessine moi un parent »](#)



Grande consultation  
auprès des familles  
allocataires du  
département

Top départ dès le 27 août !

Les familles ont reçu le  
questionnaire par mail.

Les résultats seront  
connus en janvier 2019.

### Consultation sur l'accompagnement à la parentalité

43 000 familles des Pyrénées-Orientales sollicitées

Afin de mieux connaître les besoins des parents en termes d'accompagnement à la parentalité et de mieux cerner leurs usages en matière d'information, la Caf a lancé une grande consultation.

Ce projet est inscrit dans le schéma départemental des services aux familles 2016-2019 qui formalise la stratégie départementale en matière de petite enfance et de soutien à la fonction parentale.

Plus de 43 000 familles allocataires du département, **parents d'au moins un enfant de moins de 18 ans** ont été **sollicitées par mail** fin août **au travers d'un questionnaire** qui sera accessible **jusqu'au 17 septembre 2018**.

Cette enquête pourra alimenter les projets de la Caf mais aussi ceux de ses partenaires dans les domaines du soutien à la parentalité et de l'information des familles.

Autour de vous, n'hésitez pas à encourager les familles à y répondre !

Les résultats de cette enquête feront l'objet d'une communication début 2019.

Plus d'informations sur le Schéma départemental des services aux familles des Pyrénées-Orientales 2016-2019 : [caf.fr](http://caf.fr) rubrique **Ma Caf** puis **Publications / Schéma départemental des services aux familles**



## Partage d'expériences

### Cercle de parole

pour les pères séparés

L'association Espace Médiation et Idées (EMI) propose aux pères en cours de séparation ou en procédure de divorce un espace d'écoute et d'expression à Toulouse.

Animé par un médiateur familial ce groupe de parole invite les pères en cours de séparation à s'exprimer. Des pères déjà séparés sont également associés, pour partager leurs expériences et permettre à chacun de se projeter dans les effets de la séparation et questionner leur posture de père dans cette reconfiguration familiale.

#### L'effet libérateur de la parole

En s'exprimant au sein du groupe, les participants découvrent que ce qu'ils pensaient être une histoire singulière s'inscrit aussi dans un parcours partagé, et le soutien du groupe réduit leur sentiment de solitude.

Cette approche préventive, cherche à anticiper les éventuelles crises familiales futures. Elle veut produire un effet apaisant dans les relations à l'intérieur de la cellule familiale.

#### Une expérience originale

Participer à un groupe de parole dédié aux hommes est une nouveauté pour la plupart des participants. C'est une expérience différente de celle proposée dans des groupes de parents séparés mixtes, ou par l'écoute individualisée.

A l'issue de la première année d'existence du cercle de parole, des conflits ont pu s'apaiser avec les ex-conjoints, et certains pères ont pu revoir leur enfant plus régulièrement ou le recevoir à leur domicile pour la première fois.

#### Quelles modalités ?

Le groupe de parole accueille 10 participants. Il se réunit un vendredi par mois, de 18h à 21h. Chaque rencontre dure 2h 30 et se déroule en trois temps : un moment d'accueil, un atelier de création (dessin, sculpture, lecture, musique,...), et un échange sur un thème choisi (parfois avec le support du jeu\*). Pour conclure, les participants sont invités à répondre à trois questions : *ce que j'ai apprécié, ce que j'ai appris sur moi, comment je me sens ?*

Les participants s'engagent pour 3 rencontres minimum, et chaque séance peut accueillir de nouveaux membres.

L'accès est gratuit (pris en charge dans le cadre d'un projet porté par l'association), et sur inscription après un entretien avec l'animateur.

Contact : Association Espace Médiation et Idées (EMI)  
07 82 63 17 76 ou emi@emi-mediation.com



Cette action s'inscrit dans un partenariat avec le dispositif *Être parent après la séparation* (présenté dans le numéro dans la lettre n°10) et tous les partenaires volontaires qui travaillent dans le champ de la parentalité. Certains participants peuvent être orientés notamment auprès des services de médiation familiale ou de psychologues pour un travail plus personnel.

#### \*Le Jeu «Des récits et des vies »

Ce support d'animation de groupe consiste à tirer des cartes sur lesquelles sont inscrites des phrases en lien avec la thématique de la séparation et de la famille, et à s'exprimer à partir de son point de vue (proche de l'animation par photolangage)





## Documentation

### Grande consultation accueil de loisirs & handicap



<http://www.mission-nationale.fr/mission/grande-consultation-nationale-familles-handicap/>

### Grande consultation de la Mission nationale accueil de loisirs & handicap

Consultation nationale "Familles & Handicap" : restitution des 1ers résultats (juin 2018)

Lancé, en partenariat avec l'institut Opinionway, cette consultation nationale a permis de recueillir les réponses de plus de 6500 familles pour faire part des répercussions du handicap sur leur vie quotidienne, familiale et professionnelle et partager leur expérience ou leurs attentes concernant les modes d'accueil en complément de l'école ou de l'établissement. Les premiers résultats de cette étude ont été dévoilés, le 1er juin, à l'occasion de la journée mondiale des parents.

### Communiqué de presse du Ministre de l'Education nationale sur l'interdiction des téléphones portables dans les écoles



[http://www.education.gouv.fr/cid133075/adoption-de-la-loi-interdisant-l-utilisation-du-telephone-portable-dans-les-etablissements-scolaires-des-la-rentree-2018.html?utm\\_medium=email&utm\\_content=fQ\\_JoycpKyk9clpHwLcKG85\\_kHs634r-6h2mg50jIEZiB8Xz8tKe63H7xybjAYPs](http://www.education.gouv.fr/cid133075/adoption-de-la-loi-interdisant-l-utilisation-du-telephone-portable-dans-les-etablissements-scolaires-des-la-rentree-2018.html?utm_medium=email&utm_content=fQ_JoycpKyk9clpHwLcKG85_kHs634r-6h2mg50jIEZiB8Xz8tKe63H7xybjAYPs)

### Adoption de la loi interdisant l'utilisation du téléphone portable dans les établissements scolaires

Adoptée le 30 juillet 2018, appliquée dès la rentrée 2018

Afin de proposer un environnement qui favorise l'attention, la concentration, les échanges entre pairs, et réduit les risques d'incivilités ou d'exposition des jeunes à des images non adaptées à leur âge, l'usage des téléphones portables est désormais interdit au sein des établissements scolaires.

